Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260205-05_02_2026_07-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU, Cécile CHENU, Didier BECK

Absente : Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Jean-Luc HAGUET

05/02/2026-07	**FRICHE RUE DE ROPHEMEL : ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION DU SITE** 8.4 – Aménagement du territoire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 6 juillet 2023 concernant un ensemble de quatre parcelles situées rue de Rophemel, la commune a émis le souhait de procéder à l'acquisition de ces terrains d'une superficie globale de 6 687m².

Le projet consiste à recycler ces parcelles, en commençant par la démolition et le désamiantage des anciens bâtiments agricoles abandonnés en poursuivant par le curage, désamiantage, voire une démolition partielle ou totale de la maison existante, marquée par la présence de mérule.

Pour rappel, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) a mené une étude d'aménagement dans le cadre de la préemption révélant un potentiel d'environ 14 logements dont 4 seraient dédiés au logement locatif social.

Dans ce cadre, l'exercice du droit de préemption urbain a été délégué à l'EPF par arrêté de Dinan Agglomération en date du 26 septembre 2023 afin que l'EPF acquière le foncier pour le compte de la commune. Ce portage foncier de l'EPF arrive à échéance le 28 janvier 2031, date à laquelle la commune devra avoir racheté les parcelles.

Une convention opérationnelle a donc été signée entre l'EPF et la commune d'Yvignac-la-Tour afin d'encadrer ce portage. Cette convention a également permis de réaliser des diagnostics techniques sur le foncier. Cette convention prévoit également que l'EPF Bretagne puisse réaliser des travaux notamment de proto-aménagement (désamiantage/curage, déconstruction/mise en compatibilité des sols).

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260205-05_02_2026_07-DE

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le fait de mandater l'EPF de Bretagne maintenant ou bien de reporter ce sujet après les élections municipales de mars 2026.

Après en avoir échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MANDATE l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour engager les travaux de proto-aménagement (désamiantage/curage, déconstruction/mise en compatibilité des sols)**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc HAGUET

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 12/02/2026
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL